Commission "Sécurité Environnement" du zoning de TERTRE-HAUTRAGE-VILLEROT

PROCES VERBAL

REUNION DU 28 MARS 2024

Fer,Dpo,

Invités :

Présents:

Madame Geneviève FINET, I.D.E.A. Directrice Infrastructures Economiques – MONS
Monsieur Benôit ZINCQ, I.D.E.A. Gestion de projet en Facility - MONS
Monsieur Géry PRIMOSIG, D.P.A.- S.P.W. Attaché qualifié - MONS
Monsieur Mathias VAN DAMME, TREVI Ingénieur projet - Gentbrugge
Monsieur Jacky MORTELMANS, TREVI Directeur – Gentbrugge
Madame Anne-Marie BERTONI, LES TROUS VERTS Effectif - VILLEROT
Monsieur Christophe LEFEBVRE, LES TROUS VERTS Effectif - HAUTRAGE
Monsieur Nicolas BIAMONT, OILCO Directeur Général - HAUTRAGE
Monsieur Rudy BUREAU, ADMINISTRATION COMMUNALE Echevin - SIRAULT
Monsieur Damien POTTIEZ, SOS HAUTRAGE ET ENVIRONS Effectif - HAUTRAGE
Monsieur Philippe STEVENART, YARA Tertre S.A. HESQ Manager – TERTRE
Monsieur Philippe SCHIRRA, DOW-POLYOL BELGIUM B.V.B.A. Site Leader-Directeur - TERTRE
Madame Arielle LELEUX, ADMINISTRATION COMMUNALE Eco-Conseillère - TERTRE
Madame Graziella STINCHEDDU-GILMONT, Riveraine - VILLEROT
Madame Marina MICHELON, Riveraine – TERTRE
Monsieur Jean-Paul RENIER, ADMINISTRATION COMMUNALE Planu Saint-Ghislain – TERTRE
Monsieur Stefaan VERSCHUERE, COMFORT ENERGY Directeur Général – HASSELT
Monsieur Michel WARZEE, YARA Tertre S.A. Plant Manager – TERTRE
Monsieur Philippe STEVENART, YARA Tertre S.A. HESQ Manager - TERTRE
Monsieur Frédéric ERGOT, DIRECTION DES RISQUES CHIMIQUES Inspecteur - BRUXELLES
Monsieur Thierry LEBACQ, PROVINCE DE HAINAUT Directeur SFG - MONS
Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement - Province du Hainaut, Président.

Excusés:

Monsieur Gregory NETTE, PRINCE /VIBRANTZ DIRECTEUR - SAINT-GHISLAIN
Monsieur Jean-Luc COLLARD, RENEWI BELGIUM Site Manager - VILLEROT
Madame Nathalie VANCASTER, VIBRANTZ Technologies -PRINCE QHSE manager - SAINT-GHISLAIN
Madame Isabelle PHILIPPE, SOS HAUTRAGE ET ENVIRONS - SIRAULT

Premier point:
<u>Accueil, approbation du procès-verbal de la réunion précédente</u>

Le président ouvre la séance et signale les personnes excusées.

Il souhaite la bienvenue à Messieurs Jacky MORTELMANS CEO de TREVI et Mathias VAN DAMME qui rejoignent la commission.

Il signale le départ de Monsieur BEFAHY qui a quitté récemment DKE. C'est Monsieur Stefaan VERSCHUERE qui le remplace au sein de la CSE.

Il souhaite aussi la bienvenue à Monsieur Thierry LEBACQ, Directeur des services fédéraux du Gouverneur.

En effet, suite départ de Madame QUENON du Bureau de sécurité, ce sera un membre de l'équipe qui la remplacera en fonction des disponibilités (Madame Yamina AMMOUR, Madame Isabelle LETOT, Madame Isabelle DELBAEN ou Monsieur LEBACQ). Ils se tiennent à la disposition du comité pour tout renseignement ou toute question. Le président indique que la liste de distribution a été actualisée en conséquence et que l'adresse générique du Bureau de sécurité a été ajoutée (securite@sfg-hainaut.be). Il attire l'attention sur la modification des adresses mail le « fgov » étant supprimé -> @ibz.be

Le président remercie chaleureusement, au nom de l'assemblée, Madame QUENON pour sa contribution active et pour ses nombreuses interventions constructives au sein de ce comité ainsi que pour l'ensemble de ses apports et la qualité de ses présentations dans le cadre de ses fonctions.

S'en suit un tour de table de présentation

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la réunion du 14/12/2023 est approuvé et peut être rendu public sur le site de la Ville.

Pour rappel, le calendrier 2024 des réunions de la Commission "Sécurité Environnement" du zoning a été fixé d'un commun accord comme suit :

-**le jeudi 16 mai 2024** à 18 heure maison de la citoyenneté **salle du grenier 1er étage, dans le Parc communal de Baudour.** (Pas de modification du local).

-**le jeudi 12 septembre 2024** à 18 heure maison de la citoyenneté **salle du grenier 1er étage, dans le Parc communal de Baudour.**

-**le jeudi 05 décembre 2024** à 18 heure à 18 heure maison de la citoyenneté **salle du grenier 1er étage, dans le Parc communal de Baudour.**

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

1. Accueil: présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, calendrier des réunions;
2. Présentation de la future STEP mutualisée par TREVI (travaux, fonctionnement, gestion, …)
3. Dernières nouvelles, autorisations, projets, incidents, nuisances
4. Fonctionnement, prochain ordre du jour
5. Divers

Deuxième point:
<u>Présentation de la future STEP mutualisée par TREVI (travaux, fonctionnement, gestion, …)</u>

Pour mémoire

Pour mémoire, lors des dernières réunions de la Commission Sécurité-Environnement du Zoning de Tertre-Villerot-Hautrage (CSE) les travaux réalisés par TREVI dans le cadre de l'aménagement de la future STEP mutualisée ont été évoqués et ont suscité l'intérêt de l'assemblée. TREVI a proposé de présenter à l'assemblée, la société et la future station d'épuration (commune pour les sociétés YARA, Polyol et Prince/Vibrantz) actuellement en construction et dont ils seront les gestionnaires.

Monsieur MORTELMANS CEO de TREVI présente la future STEP mutualisée (travaux, fonctionnement, gestion, …).

Les supports de la présentation TREVI seront annexés au présent procès-verbal à l'attention des membres du comité (annexe 1)

En réponse aux question de l'assemblée, Monsieur MORTELMANS indique qu'il y aura en fonctionnement normal de la STEP une présence sur le site de personnel à hauteur de 20 heures / semaine. Il rappelle que le site sera sous surveillance permanente H24/7J .

En ce qui concerne les PFAS, Monsieur WARZEE indique que ces produits ne sont pas utilisés dans le processus. Des analyses ont été réalisées pour vérifier la présence de ces substances et rien n'a été détecté.

En réponse à Monsieur ERGOT, Monsieur WARZEE indique que les bassins de calamités des différentes sociétés (YARA, Polyol et Prince/Vibrantz) seront maintenus en plus des bassins tampon de la STEP.

Monsieur MORTELMANS indique que les eaux « IN » feront l'objet comme les eaux « OUT » d'analyses en continu. Cela permettra de connaître précisément les input et responsabilités de chacun.

En ce qui concerne les odeurs et le bruit, Monsieur MORTELMANS indique que toutes les mesures utiles ont été prises.

En réponse aux questions de Monsieur POTTIEZ concernant le projet de bio méthanisation (Cryoadvice – AFB) sur l'existence d'un accord de principe en matière de traitement des eaux usées industrielles par TREVI ainsi que sur l'utilisation de chaleur sous forme de vapeur en provenance de YARA, et par YARA sur l'utilisation des eaux épurées d'AFB, Monsieur WARZEE indique qu'il y a eu des contacts mais il n'y a pas d'accord particulier. La STEP mutualisée a été dimensionnée en fonction des apports des partenaires actuels, mais il reste de l'espace pour évoluer au besoin et ce sous réserve d'études préalables.

Plus de questions ou de remarques.

Le président remercie TREVi pour la qualité pédagogique de sa présentation.
Par la suite, le président indique qu'il intégrera TREVI aux autres entreprises du zoning, et enverra donc la sollicitation pour la contribution à la note aux intéressés.

Troisième point:
Dernières nouvelles: autorisations, projets, incidents, nuisances

La note habituelle est remise en séance et annexée au présent procès-verbal à l'attention des membres du comité (annexe 2) – Les différentes contributions reçues sont compilées ci-dessous :

-Pour YARA

Messieurs WARZEE et STEVENART présentent la note pour YARA.

Sécurité :

Depuis la dernière commission, aucun accident n'est survenu.

A la fin de l'année 2023, le site de Tertre a atteint l'objectif en matière de nombre d'accidents de travail (maximum deux cas).

L'arrêt programmé 2024 pour les installations CARNIT et Granulation du 26/02 au 15/03 : bilan sécurité est positif (aucun accident de travail avec incapacité de travail durant cette période. Exercice d'évacuation d'une personne dans un espace confiné (**simulation**) effectué durant l'arrêt ➔ très positif.

Environnement :

Plainte(s) : aucune plainte pour nuisance sonore déposée depuis le 02/09/23. Une plainte enregistrée le 08/01/24 pour nuisance visuelle (dégagement d'un nuage orange (NOx) lors du déclenchement de U2 suite à la rupture d'un disque de protection contre les surpressions. Les nuisances visuelles ne présentent aucun risque pour les riverains (simulations effectuées).

Permis d'environnement (mise à jour)

Bruit :

- Préparation du projet de placement d'un silencieux dans la cheminée de la file de granulation N°2 (38% du bruit émis au secteur est) pour 2024.
- Installation d'un silencieux SP52 au reforming pour atténuer le bruit au démarrage (mars 24)

Station d'épuration :

- Construction des bassins tampon, de décantation et de traitement biologique.

Pollution de sol :

- Préparation des projets d'assainissement des panaches de pollution eau/sol de la phase I en cours

Air

- Projet DéNOx de l'unité Dupont (acide nitrique) en stand-by (suspendu).

Projets Seveso

- Les tanks de stockage d'ANC au canal sont prolongés d'un an le temps de finaliser la construction des nouveaux réservoirs pour lesquels le permis unique a été reçu en février 2024. Mise en service prévue pour janvier 2025.

Production :

Etant donné la situation difficile au niveau des marchés des engrais, Yara Tertre a maintenu à l'arrêt les unités de production d'ammoniac et deux unités d'acide nitrique depuis la dernière commission.

Yara Tertre a réalisé l'arrêt programmé de l'unité Carnit et de l'unité de granulation (26/02 au 15/03) pour effectuer les contrôles légaux, les entretiens et les investissements d'amélioration. Le démarrage de ces deux unités a été réalisé dans la foulée.

A la suite de l'amélioration des marchés, l'unité d'ammoniac a été démarrée le 22 mars et l'unité d'acide nitrique U3 le 25 mars.

Monsieur ERGOT rappelle à l'entreprise qu'un addendum au rapport de sécurité devra être transmis aux autorités avant la mise en service de la nouvelle zone de stockage d'acide nitrique concentré (ANC). Le rapport de sécurité actuel prend en effet en compte l'installation existante (qui sera supprimée une fois la nouvelle installation mise en service) mais ne traite pas encore (complètement) de la nouvelle installation.

Le relevé habituel des signalements de nuisances est repris en fin de la note en ce compris les questions-réponses (voir plus bas).

Plus de questions ou de remarques.

-Pour OILCO

Monsieur BIAMONT présente la note pour OILCO

A ce jour, nous n'avons aucun accident de travail à déplorer ce qui nous permet de maintenir nos taux de fréquence et gravité à un niveau exceptionnel de 0 et ce depuis 2021.

L'année 2023 s'est clôturée avec un résultat supérieur aux attentes et deux personnes supplémentaires ont été engagés sur le site d'Hautrage. Nous nous sommes également lancés dans un processus de déconditionnement de bidons préalablement évacués comme tels et ce en collaboration avec une entreprise d'économie sociale de la région. En 2023, 300 tonnes d'huiles ont ainsi pu être recyclées plutôt que valorisées énergétiquement.

L'année 2024 par contre sera plus « challenging » au vu de l'évolution de la situation de marché.

Pas de question ou de remarque.

-Pour DE KEGEL ENERGIE S.A.

Monsieur BEFAHY ayant quitté DKE c'est Monsieur Stefaan VERSCHUERE qui le remplace. Il présente la note pour DE KEGEL ENERGIE S.A..

Environnement :

- Rapport du monitoring de l'eau souterraine 2024 terminé – prochain monitoring en janvier 2025
- Déclaration REIWa 2024 (données 2023) en cours – à soumettre pour le 31 mars 2024
- Projet d'assainissement à l'instruction auprès des autorités régionales (enquête publique en cours).

Exploitation :

- Pas d'activité
- Pas d'accident

Pas de question ou de remarque.

Pour RENEWI BELGIUM

Pour Monsieur COLLARD excusé, le président donne lecture de la note de RENEWI.

- **Sécurité**

2 accidents de travail enregistrés :
2 Chutes de collaborateurs sans conséquences graves, mais avec quelques contusions.

Protections supplémentaires du local central d'alimentation des sprinklers. Placement de manchons anti-feu pour isoler complètement ce local.

Poursuite des entretiens des systèmes de détection et déclenchement des alarmes.

Révision du « traffic plan » du site pour garantir la sécurité des piétons et des véhicules.

- **Environment**

Pas de soucis enregistrés.
Pas de nouvelles initiatives.

- **Exploitation / projet**

Nous attendons la décision de COPIDEC pour l'attribution du marché public des parcs à containers de Wallonie (notre plus grand client).

Pas de question ou de remarque.

-Pour ADVACHEM

Le président indique avoir contacté Monsieur BENJAMIN afin de s'assurer qu'il recevait bien les invitations à participer à la CSE ainsi que les demandes de contribution à la note entreprises. Cela lui a été confirmé de vive voix par l'intéressé.

Note non communiquée.

-Pour VIBRANTZ MINERALS

Pour Monsieur NETTE / Madame VANCASTER étant excusés, le président donne lecture de la note de VIBRANTZ.

EHS :

- 1 accident de travail avec arrêt sur les mois de décembre 2023 à Mars 2024
- Recours à un conseiller en prévention externe pour maintenir l'activité du SIPPT suite au départ du conseiller en prévention interne

- Plan de formation groupe dédié à la sécurité lancé en décembre et se poursuivra jusqu'au second semestre.
- 1 incident environnement avec le débordement de quelques centaines de litres d'eau de bassin au niveau du B2SNM avec les fortes pluies et la faible production qui par conséquent ne consomme pas assez ces eaux
- Focus sur dossier renouvellement permis (environnement). Une réunion publique aura lieu le jeudi 25 avril 2024 à 18h00 à la salle du restaurant du parc à Baudour.
- 1 plainte (habitant de Villerot) pour signaler un gros dégagement de fumée orange (08/01/2024)

Activités

- Les volumes de ventes sur 2024 seront similaires à ceux de 2023 avec des perspectives favorables en 2ème partie d'année pour nos produits destinés aux industries de la batterie électrique.
- En ce début d'année, les stocks ont pu être écoulés pour revenir à des niveaux standards d'environ 3500 tonnes.
- L'activité manganèse est restée faible sur le début d'année 2024 pour consommer les stocks et en prévision de la vidange et du contrôle du T500 (stock stratégique de nitrate de manganèse).
- Nous avons donc dû mettre en place des mesures de chômage économique sur le mois de Janvier et Mars pour palier à une demande plus faible des marchés que prévue et des stocks à écouler.
- Démarrage des premiers investissements sur Q1 en lien avec le plan d'investissement 2024 approuvé par le groupe. L'objectif est de poursuivre les améliorations en lien avec la sécurité de notre site et de fiabiliser nos équipements.
- Le chantier de la nouvelle plateforme bioxyde de Mn est planifié pour 2ème partie d'année ou début 2025.
- Nous finalisons les plans de maintenance de l'année en y intégrant un potentiel arrêt des équipements sur la période du 22 juillet au 18 août.

Les riverains s'interrogent sur les nombreux passages de camions / camions citernes au niveau de la rue des Croix. Cela concerne-t-il VIBRANTZ? Et si oui de quoi s'agit-il?

Réponse donnée par courriel le 29/03/2024 par Monsieur NETTE :

« Le passage de camions citerne est l'une des actions que nous avons mises en place temporairement pour réduire le niveau du bassin B2SNM suite au léger débordement du 21 mars 2024. Cette action temporaire a pris fin car nous avons mis en place un autre exutoire via nos réseaux d'eau interne grâce à quelques modifications de tuyauterie. »

Plus de question ou de remarque.

-Pour DOW – POLYOL BELGIUM.

Monsieur SCHIRRA présente la note pour DOW – POLYOL BELGIUM

Concernant l'aspect sécurité, environnement nous n'avons pas d'incident à reporter depuis la dernière réunion.

En ce qui concerne notre plan de restructuration, la première vague d'employés (10 personnes) impactées ont quitté la société fin janvier. Les autres personnes impactées quitteront la société entre fin mars 2024 et juillet 2025.

La demande de production est en légère hausse actuellement, liée à des points temporaires spécifiques. Cependant ceci ne remet pas en cause l'arrêt planifié du 2eme train de réacteur polyol pour la fin de cette année.

Pas de question ou de remarque.

NUISSANCES

-Le relevé des signalements de nuisances reçus au poste de garde depuis la dernière réunion à savoir le 14/12/2023.

Le signalement enregistré le 08/01/24 pour YARA et un appel pour nuisance (fumée orange) le 08/01/2024 signalé depuis la dernière commission par Vibrantz via le poste de garde (cfr. note ci-avant –VIBRANTZ / YARA).

A cela s'ajoute le courriel relayé aux membres de la commission le 06/02/2024 à la demande de YARA concernant « Mésinformation » RTL du 03/02/2024.

En ce qui concerne les riverains, à signaler le mail du 22/02/2024 de Madame Philippe concernant les fumées jaunes sortant d'une des cheminées YARA le 21/02/2024.

Monsieur STEVENART explique qu'une réponse a été apportée à la demande. Il s'agissait d'un incident technique mineur survenu sur une unité de production d'acide nitrique rapidement pris en charge par les équipes. Les fumées colorées (NOx) observées durant ce court laps de temps ne présentaient aucun risque pour les riverains et pour le personnel.

La Ville de Saint Ghislain par l'intermédiaire du service environnement et de Monsieur l'Echevin indiquent avoir reçu différents signalements de nuisances par courriel (6) et différents appels directs (68) en ce qui concerne Monsieur BUREAU faisant état des inquiétudes de la population concernant cet incident. Il en va de même en ce qui concerne le 21/02/2024.

Le président réitère la demande auprès de YARA, au vu des interpellations appuyées des différents groupes (riverains et autorités locales), de maintenir comme précédemment une communication via un seul canal avec le comité d'accompagnement de YARA et la Commission "Sécurité Environnement" du zoning. Il rappelle les demandes déjà formulées lors de réunions précédentes (voir PV de la CSE du 09/09/2021), et insiste sur l'importance d'une communication active par courriel via la liste de distribution avec la Commission "Sécurité Environnement" et du comité YARA. Cela sans préjudice aux obligations légales d'informations et de communications de YARA. Libre bien évidement à YARA de communiquer en plus via ses autres canaux.

Monsieur BUREAU appuie aussi sur le fait qu'il est extrêmement important pour lui d'être informé et de pouvoir répondre aux interpellations des citoyens.

Monsieur WARZEE indique qu'il a eu une réunion avec les autorités et que YARA s'est engagé à notifier au 112 les informations pour tout incident sans gravité/peu important

(niveau 0).

En réponse à Madame GILMONT concernant les nuisances sonores le mois dernier, YARA indique que l'usine était à l'arrêt.

Monsieur POTTIEZ, explique qu'il pense qu'il s'agit d'une source sonore ne provenant pas de YARA et suggère qu'il serait intéressant de mettre en place une structure pour identifier la ou les sources extérieures provenant ou pas du zoning.

Le président indique que ce qui précède n'est pas de la compétence de la CSE. Il rappelle qu'une procédure de diffusion des appels relatifs aux nuisances réceptionnées au poste de garde a été mise en place au sein de la CSE et étendue à l'ensemble des entreprises du site et présentes à la CSE. Cette procédure est appliquée depuis quelques années (cfr. PV du 09/12/2021). Toutes les nuisances signalées au poste de garde sont transmises par les agents G4S aux différentes entreprises du zoning membres de cette commission à savoir YARA, PRINCE, RENEWI, DOW, ADVACHEM.

Pour mémoire, les voies de communication et les différents canaux possibles à savoir le Service environnement de la Ville, le poste de garde, la Plateforme web de Yara, les représentants des riverains sans oublier de **préciser la nature du problème ou la question, la nuisance, le lieu, la date et l'heure.** Sur base de la procédure en place, les nuisances signalées au **poste de garde 065/ 764 695 (24h/24-7j/7)** sont transmises par les agents G4S aux différentes entreprises du zoning membres de cette commission.

Pour les plaintes, il convient de contacter le 1718 du SPW ou le DPC.

Quatrième point:
Fonctionnement, Prochain ordre du jour

Il n'y a pas de point particulier à mettre à l'ordre du jour de la réunion suivante.

L'ordre du jour de la réunion sera donc le suivant :

1. Accueil: présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, calendrier des réunions;
2. Dernière nouvelles, autorisations, projets, incidents, nuisances
3. Fonctionnement, prochain ordre du jour
4. Divers

Les points complémentaires éventuels doivent parvenir à Monsieur GRIGNARD, au plus tard un mois avant la réunion, le cas échéant ils seront intégrés dans les divers.

Cinquième point:
Divers

Il n'y a pas de divers.

Le président remercie l'ensemble des participants et clôture la séance.